

## RISQUE INCENDIE

### Fiche risque artiste n°21

#### De quoi s'agit-il ?

C'est un risque d'accident (brûlure, blessure) consécutif à un incendie ou une explosion.

#### Quels sont les métiers exposés ?

Tous les métiers sont potentiellement exposés à ce risque.

#### Que dit la réglementation ?

- **Risques d'incendies et d'explosion et évacuation** : articles R. 4227-1 à R. 4227-57 du Code du travail

Moyens d'extinctions : article R. 4227-28 à 33 du Code du travail

- **Extincteurs** : article R. 4227-29 du Code du travail

Les locaux de travail doivent disposer d'extincteurs en **nombre suffisant et maintenus en bon état** de fonctionnement. Si les locaux présentent des risques d'incendies particuliers, ils doivent être dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques.

- **Dégagements** : articles R. 4227-4 à R. 4227-14 du Code du travail

Locaux de travail : nombre et largeur des dégagements (sorties)

| Effectif               | Nombre de dégagements | Largeur totale cumulée |
|------------------------|-----------------------|------------------------|
| Moins de 20 personnes  | 1                     | 0,80 m                 |
| De 20 à 100 personnes  | 1                     | 1,50 m                 |
| De 101 à 300 personnes | 2                     | 2 m                    |
| De 301 à 500 personnes | 2                     | 2,50 m                 |

- **Chauffage des locaux** : articles R. 4227-15 à R. 4227-20 du Code du travail
- **Emploi et stockage de matières explosives et inflammables** : articles R. 4216-21 à R.4216-23 du Code du travail
- **Moyens de prévention et de lutte contre l'incendie** : article R. 4227-28 à R. 4227-41 du Code du travail
- **Prévention des explosions** : articles R. 4227-42 à R. 4227-54 du Code du travail

## Fiche risque artiste n°21

| Situations dangereuses : quand les salariés sont-ils exposés à ce risque ?   | Mesures de prévention : Comment prévenir ce risque ?  |
|--|---|
| <b>Thèmes transversaux :</b>   |   |
| <b>Co-activité</b> : absence de coordination entre les différentes entreprises présentes, entre les différents corps de métiers, absence de plan de prévention, absence de communication.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préalablement à l'inspection commune, chaque entreprise détermine les activités pouvant générer des risques,</li> <li>• Établir un plan de prévention,</li> <li>• Communiquer les informations à l'ensemble des intervenants,</li> <li>• Élaborer les procédures et consignes adaptées,</li> <li>• Rédiger les documents spécifiques (permis feu, registre de sécurité),</li> <li>• Assurer un suivi des opérations.</li> </ul>  |
| <b>Organisation du travail</b> : contrainte de temps, travail en urgence, précipitation, contrainte économique, défaut de vigilance ou de concentration, travail de nuit...  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la formation professionnelle,</li> <li>• Organiser l'accueil aux postes de travail,</li> <li>• Mettre en place des moyens de communication,</li> <li>• Être titulaire d'un certificat pour l'utilisation de la pyrotechnie.</li> </ul>   |
| <b>Installation de lutte contre l'incendie</b> : absence ou non-conformité du système incendie.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer des protections pour éviter la propagation de l'incendie : extincteurs, portes coupe-feu...</li> </ul>   |
| <b>Environnement</b> : méconnaissance des lieux, lieux inadaptés.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les lieux avec les artistes,</li> <li>• Former et informer les artistes.</li> </ul>  |
| <b>Information, formation du personnel</b> : absence, lacunaire.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les salariés au risque incendie,</li> <li>• Formation SST (Sauveteur Secouriste au Travail),</li> <li>• Afficher et diffuser le plan d'évacuation et les consignes associées.</li> </ul>  |
| <b>Thèmes spécifiques</b>  |   |
| <b>Présence, utilisation et stockage</b> : produits et matériaux inflammables, explosifs, comburants, produits non étiquetés, mélange de produits, aérosols.   | <p><b>Organisationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proscrire le stockage des produits inflammables sur les plateaux,</li> <li>• Remplacer les produits dangereux par des produits moins dangereux et limiter au minimum les quantités de produits utilisées au poste de travail,</li> <li>• Utiliser uniquement des produits étiquetés et tenir compte des FDS (Fiches de données de sécurité),</li> <li>• Stocker les produits dans un local ou une armoire adaptée</li> <li>• Baliser, signaler les zones à risques,</li> <li>• Mettre en place des procédures (plan d'évacuation, permis feu, plan de prévention, interdiction de fumer, consignes de stockage...).</li> <li>• Afficher le plan d'évacuation et le mettre à jour.</li> </ul> <p><b>Formation, information, sensibilisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les artistes au risque incendie</li> </ul> |
| <b>Installation, outils, projecteurs (source de point chaud), costumes, accessoires</b> : non-conformité des installations électriques, techniques, chauffage, mauvais état des équipements de travail...  | <p><b>Organisationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler les installations électriques,</li> <li>• Prendre en compte la puissance dans le choix et l'implantation des projecteurs</li> <li>• Prendre en compte le risque incendie dans le choix des costumes, accessoires</li> <li>• Remplacer le matériel défectueux,</li> <li>• Suivre les recommandations du fabricant sur l'utilisation des équipements de travail ou des installations (armoire électrique...)</li> <li>• Utiliser des équipements marqués CE,</li> <li>• Mettre en place des procédures (plan d'évacuation, permis feu, plan de prévention, interdiction de fumer, consignes de sécurité...).</li> </ul> <p><b>Formation, information, sensibilisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser au risque incendie,...</li> </ul>   |
| <b>Organisation, méthode de travail</b> : présence de flammes et/ou d'étincelles, absence de matériel de 1 <sup>er</sup> secours, de Sauveteur Secouriste au Travail, absence de sorties de secours, sorties de secours bloquées, absence d'exercice d'évacuation... | <p><b>Organisationnels :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer des moyens de détection et d'extinction adaptés et en nombre suffisant,</li> <li>• Mettre en place des procédures (plan d'évacuation, permis feu, plan de prévention, interdiction de fumer),</li> <li>• Maintenir dégagées les sorties de secours,</li> <li>• Nettoyer régulièrement la poussière (notamment de bois...).</li> </ul> <p><b>Formation, information, sensibilisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des exercices d'évacuation et former les artistes à la manipulation des extincteurs.</li> </ul>  |

**Pour tout complément d'information ou question, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail**